

ADHESION

SAISON 2026 / 2027

Valable de juin 2026 à juin 2027

Accueil de loisirs municipal 11 – 17 ans



L'ENFANT :

NOM du jeune : Prénom :
Date naissance : Age :
Portable du jeune :

QUOTIENT FAMILIAL

La CAF met à notre disposition un service internet (CDAP) à caractère professionnel qui nous permet de consulter votre Quotient Familial, nécessaire au calcul des tarifs.

- J'indique mon numéro d'allocataire : et j'autorise la commune à consulter mon dossier sur le site CDAP (le QF ne sera pas vérifié en cours d'année. S'il évolue, c'est à vous de le signaler au service)
- Je fournis une attestation de la CAF indiquant mon Quotient Familial car je n'autorise pas la commune à consulter mon dossier

DROIT A L'IMAGE

AUTORISE* **N'AUTORISE PAS***

* La diffusion de l'image de mon enfant, prise dans lors de l'accueil de loisirs, dans le cadre de la communication du pôle jeunesse et de la commune de La Talaudière

RENSEIGNEMENTS

Père
(ou responsable légal)

Mère
(ou responsable légal)

Nom, Prénom		
Adresse Numéro de voie
Code Postale
Ville
N° téléphone		
Mail		
N° téléphone du travail (en cas d'urgence)		
Personnes à prévenir en cas d'urgence (Nom, prénom + téléphone)		

AUTORISATION DE SORTIE

- Autorise mon enfant à partir seul du pôle jeunesse et en accepte la responsabilité dès lors qu'il n'est plus dans l'enceinte du pôle jeunesse.

Ou

- N'autorise pas mon enfant à partir seul du pôle jeunesse. Je m'engage à fournir au directeur un document écrit mentionnant les jours de présence, l'heure de départ, le nom de la personne venant récupérer l'enfant, la date et la signature du responsable légal (période scolaire).

Je soussigné, Responsable légal de l'enfant

- **Déclare avoir pris connaissance et accepté les informations et recueil du consentement pour l'utilisation des données personnelles en conformité avec le règlement Européen à la protection des données (RGPD) :**

« Le RGPD est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 mai 2018. A ce titre, je suis informé que les renseignements transmis par les familles dans le cadre de l'inscription au service jeunesse font l'objet d'un traitement informatisé, indispensable à l'organisation du service, à la sécurité de l'enfant, à la réservation de plages d'accueil et à la facturation des activités. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service jeunesse et à ceux des services de recouvrement. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées au service jeunesse. Conformément au RGPD, je peux exercer un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données me concernant en contactant la Mairie de la Talaudière. En cas de violation du RGPD, j'ai le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

Fait àLe **Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

DECHARGE FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT

Je soussigné..... responsable légal de

- Autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités proposées par le service jeunesse hors vacances scolaires et lors des vacances scolaires (sorties, chantiers loisirs, soirées, activités culturelles ou sportives...).
- Autorise l'équipe d'animation ou agent de la mairie à transporter mon enfant lors des différentes animations du pôle jeunesse (voiture, minibus).
- Autorise les responsables du pôle jeunesse à prendre toutes les mesures d'urgence si l'état de l'enfant le nécessite (hospitalisation, SAMU, pompiers).

FONCTIONNEMENT D'OUVERTURE

Pendant les temps scolaires :

Ouverture tous les jours de 14h00 à 18h30 (hors lundi, fermeture à 17h00) en « Accueil Libre ». L'équipe encadrante est présente dans les locaux, elle reste vigilante mais le public est autonome. Un(e) animateur(rice) se tient à disposition des jeunes lors des accueils libres les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h00 à 18h30.

Pendant les vacances :

Ouverture pendant les vacances scolaires (fermeture de 3 semaines en août). Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00, les horaires peuvent être modifiés en fonction des activités du programme (ex : sorties, soirées ...).

Ouverture la semaine précédant la rentrée scolaire de 14h00 à 18h30 en « Accueil Libre ».

Adhésion de 5^E à l'année valable de juin 2026 à juin 2027

REGLEMENT

En adhérant au secteur jeunes, je m'engage :

- A respecter les règles de fonctionnement établies par l'équipe d'animation au pôle jeunesse et lors des activités extérieures.
- A avoir une attitude correcte excluant la violence et la grossièreté dans la façon de m'adresser aux autres.
- A respecter les autres, les locaux et le matériel.
- A participer aux tâches de la vie quotidienne (vaisselle, nettoyage, rangement ...).

En adhérant au secteur jeunes, je sais que :

- Les vols, dégâts et actes de vandalisme ne sont couverts par aucune assurance. Si je suis responsable, la réparation des dommages sera payée par mon argent de poche si le montant le permet, dans le cas contraire les frais seront dus par mes parents.
- Je suis responsable de mes affaires. Le service jeunesse décline toute responsabilité dans le cas de vol, pertes ou de casse.
- Il est interdit de fumer dans tous les locaux. L'achat et/ou la consommation d'alcool est interdite.
- L'introduction et l'usage de drogue, quelle qu'elle soit, est formellement interdit et entraîne un renvoi immédiat. Dans le cas de vente, un signalement sera fait auprès des services compétents.

En cas de non-respect de l'une de ces règles (et en fonction de la gravité), les parents seront avertis.

En cas de récidive, une mesure de renvoi pourra être décidée.

J'ai pris connaissance de la charte et en accepte les conditions.

Fait àLe

Signature :

De l'enfant :

D'un parent :